

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril 2025, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 29 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Brigitte BILLOUX, Jean-Philippe MOULY, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Thierry VIALARD, Zalifaou BERNÈS, Michèle GUIRAUD, Christian BELAUT, Carole CARNEMOLLA COUSIN,

Excusés : Ernest DURAND.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Commune – DM3 & 4 – Budget – Acquisition bâtiment

M. le Maire rappelle la délibération 2023-54 du 30 Novembre 2023 validant la proposition d'honoraire de l'agence Maison Terre d'OC dont le siège social se situe 160-162 Avenue Charles De Gaulle 81 100 Castres en vue de la réalisation du cabinet pluri disciplinaire de santé.

M. le Maire rappelle également la délibération 2024-03 concernant l'avant-projet détaillé.

Considérant que l'inscription budgétaire initiale nécessite une **décision modificative** pour inscrire une dépense complémentaire de 7 320 € afin de couvrir l'ensemble des frais liés à l'acquisition (notaire, frais d'agence, taxes, aménagements immédiats, etc.),

Chapitre	Libellé	Montant
SF- 023	DM 3 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	+ 7 320 €
SI - 21	DM 4 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	+ 7 320€
SF - 65888	DM 3 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	- 7 320 €
SI – 2135- 2024001231	DM 4 – COMPLEMENT CABINET PLURI-MED	+ 7 320 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **décide** :

1. **D'autoriser** la mise en œuvre d'une **décision modificative** au budget communal afin d'abonder le chapitre correspondant de 7 320 €, portant le financement total prévisionnel du restant de l'opération sur BP 2025 à 142 928 €.
2. **De charger** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire : Laurent VANDENDRIESSCHE

Secrétaire de Séance : Michel BélaVal